

Image not found or type unknown



Versement d'une prime avec régularité = acquis ?

Par **CLOVIA**, le **15/12/2008** à **18:25**

Je travaille depuis 6 ans dans la même société. Mon salaire est composé d'une partie fixe et d'une prime correspondant à des objectifs (non stipulés sur le contrat de travail).
Est-ce que cette prime versée tous les mois peut être considérée comme un acquis ? La crise aidant, mon employeur ne veut plus la verser, est-ce que je peux lui imposer le versement ? Merci pour votre aide.